



# HERBIGNAC

## **DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION** **N° 2026-015**

### **Séance du 04 mars 2026**

Le 4 mars 2026, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au C.C.A.S. sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ

**Etaient présents** : Mme Christelle CHASSÉ, M. Robert ACQUITTER, Mme Marie-Renée BIZET, Mme Françoise MARCHAND, M. Christian ROUX, M. Philippe GILLET et M. Pierre TENDRON

**Absents excusés** : Mme Françoise CHAMPION et Mme Nadine CHÉNÉ

**Absents non-excusés** : Mme Marie-Hélène ANGER et M. Pierre-Luc PHILIPPE

\*\*\*\*\*

**Objet** : Budget Prévisionnel 2026 du CCAS

Madame la Présidente présente le projet de budget du CCAS.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le tableau remis à l'ensemble des conseillers d'administration à l'appui de leur convocation.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **DE VOTER** le présent budget au niveau du chapitre
- **D'APPROUVER** le projet de budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

### **SECTION EXPLOITATION Dépenses**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDIT</b>
011	Charges à caractère général	24 200,00 €
012	Charges de personnel	312 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	560,00 €
65	Autres charges de gestion courante	44 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>383 160,00 €</b>

### **SECTION EXPLOITATION Recettes**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDIT</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	142 531,91 €
70	Produits des services	1 028,09 €
74	Dotations, subventions et participations	238 610,00 €
77	Produits spécifiques	984,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>383 160,00 €</b>



# HERBIGNAC

## SECTION INVESTISSEMENT Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT
21	Immobilisations corporelles	8 051,62 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 051,62 €</b>

## SECTION INVESTISSEMENT Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT
001	Excédent d'investissement reporté	7 327,42 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	560,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	164,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 051,62 €</b>

Après étude du dossier, le Conseil d'administration :

- **vote** le présent budget au niveau du chapitre
- **approuve** le projet de budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Décision à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

La Présidente,

Christelle CHASSÉ

